

mand). Comment croit-il que le Canada arrivera à s'adapter aux changements structurels qui bouleversent l'économie planétaire si le gouvernement ne se décide pas à susciter les investissements qui seront nécessaires pour traverser cette période de transition? Beaucoup de pays qui semblent s'adapter mieux que le Canada aux bouleversements actuels de l'économie mondiale sont dirigés par des gouvernements qui prennent une part beaucoup plus active à l'orientation et à la planification des investissements. Ici, nous avons un gouvernement libéral qui, à toutes fins pratiques, laisse agir les forces du marché international et le secteur privé. Il n'y a aucune volonté politique de la part du gouvernement d'orienter de quelque façon que ce soit les investissements afin que le Canada survive à cette période de transition.

M. Allmand: Monsieur le Président, je crois que le député exagère. Il dit que le gouvernement n'a pas de politique. J'ai en mains un document qui lui est accessible aussi bien qu'à moi, un document du ministère de l'Emploi et de l'Immigration intitulé «Un inventaire des mesures fédérales en matière d'emploi et d'immigration». Parmi ces mesures—il me faudrait dix autres minutes pour les énumérer—comme on peut le voir dans le budget, le ministère en question a mis sur pied un grand nombre de programmes de création directe d'emplois et de programmes qui visent à favoriser l'embauche. En outre, d'autres ministères, comme le MEIR, le ministère de l'Agriculture et le ministère des Pêches, s'efforcent eux aussi de créer des emplois.

Par ailleurs, l'un des problèmes au Canada et aussi, j'imagine, l'un des avantages qui découlent de ce problème, c'est que le Canada est un État fédéral. Il arrive parfois qu'un échelon gouvernemental veuille faire une chose tandis qu'un autre échelon veut faire autre chose. La Grande-Bretagne et la France sont des États unitaires. Les États-Unis sont un pays fédéral, mais la plus grande partie des pouvoirs économiques sont confiés au gouvernement fédéral central.

Je ne veux pas dire que la situation est parfaite au Canada. Je reconnais qu'elle ne l'est pas. Je voudrais que la politique d'embauche dont je viens de parler soit beaucoup mieux coordonnée qu'elle ne l'est pour l'instant. Ce n'est cependant ni juste ni exact de dire que nous ne faisons rien. Je sais parce que je fais partie du même caucus qu'eux que les ministériels accordent énormément d'importance au problème du chômage. Nous avons accompli pas mal de choses. Nous avons créé beaucoup d'emplois, mais pour le long terme, je propose quelques mesures qui amélioreraient la situation.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Je ne doute pas des intentions du député puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec lui en comité. Cependant, en ce qui concerne l'abrègement de la semaine de travail, il reconnaîtra qu'il s'agit actuellement d'une question très controversée dans tout le monde occidental. Selon lui, cette mesure permettrait de créer de l'emploi et d'améliorer la productivité. Compte tenu de ce qu'on sait déjà, ce n'est qu'un aspect du problème qui ne correspond pas nécessairement au point de vue de ceux qui créent de l'emploi. Le député le comprendra. Étant donné la conjoncture actuelle et les difficultés des petites entreprises—je ne parle pas de la grande entreprise qui a été soutenue par le gouvernement—à une

Le budget—M. Orlikow

époque de récession et de maigres bénéfices, comment pourrait-on demander au petit exploitant de raccourcir la semaine de ses employés tout en maintenant les salaires?

M. Allmand: Monsieur le Président, bien sûr que cette proposition est controversée. C'est en Allemagne de l'Ouest, je pense, que les métallos réclament une semaine de 35 heures. Cette demande n'a l'heur de plaire ni aux employeurs ni au gouvernement. Pourtant, j'étais présent à une conférence l'an dernier en même temps que des représentants de tous les secteurs de l'économie suédoise. Ils ont fait valoir que c'était un progrès essentiel, mais que cela ne pouvait être fait qu'à la faveur d'une reprise ou d'une expansion de l'économie. J'estime que nous sommes maintenant dans une période de reprise et d'expansion. Bien sûr, si on raccourcit la semaine de travail, ce sera aux dépens d'autres avantages. Si les travailleurs réclament de meilleurs salaires, ils ne peuvent...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il ne pourra continuer qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Aucun syndicat n'acceptera une réduction de salaire en contrepartie d'une semaine abrégée, mais certains, comme en Allemagne de l'Ouest, sont prêts à ralentir les hausses salariales pour obtenir la semaine de 35 heures. Cela peut se faire en augmentant l'embauche dans une économie qui se rétablit et qui prend de l'expansion.

● (1700)

Quant à la question que le député a posée au sujet du secteur des petites entreprises, je ne dis pas qu'il faille imposer une semaine de travail plus brève. Cela pourrait se faire surtout dans le cadre de négociations collectives. Je cherche à faire comprendre à la Chambre que cela présenterait des avantages tant du point de vue du mode de vie que de l'embauche. J'exhorte vivement le salariat, le patronat et les gouvernements à envisager sérieusement cette possibilité si elle surgit à l'occasion de négociations collectives.

Bien souvent, les employés des petites entreprises ne sont pas syndiqués. Quand il n'y a que trois, quatre ou dix employés, c'est très difficile. Bien souvent ils sont obligés de travailler pendant bien plus d'heures que l'ensemble des autres travailleurs. Nous pourrions atteindre cet objectif de deux manières, tout d'abord dans le cadre de négociations collectives qui ne viseraient pas à bien des égards le secteur des petites entreprises, et ensuite en appliquant des normes de travail.

Nous avons au Canada le Code des normes du travail. Soit dit en passant, des lois ont amélioré les normes du travail au niveau fédéral. Que ce soit le salaire minimum, les méthodes d'embauche ou quoi que ce soit, il serait possible de modifier la législation ouvrière de façon qu'en appliquant de nouvelles normes du travail nous réduisions le nombre d'heures de travail par semaine dans les secteurs du transport et des communications qui sont des secteurs majeurs.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le budget dont nous discutons a été décrit par au moins deux chroniqueurs qui traitent régulièrement de questions économiques comme l'œuvre d'illusionnistes. Le ministre des Finances (M. Lalonde) et d'autres intervenants du côté ministériel nous ont dit que la récession était terminée ou, si elle ne l'était pas tout à fait, qu'elle était en bonne voie de l'être. Et